



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n° 246

du 02 février 2024

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
○ Mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré sur postes à compétences particulières (PCP) - Rentrée scolaire 2024.	4
○ Annexe_ Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2024	6
○ Fiches de poste	
Postes À Profil (PAP) :	
- PAP2024-001-CPC ISTRES	8
- PAP2024-002-CPC MARIIGNANE	10
- PAP2024-003-CPC MARSEILLE AYGALADES	12
- PAP2024-004-CPC MARSEILLE CAPELETTE	13
- PAP2024-005-CPC MARSEILLE CAPELETTE	15
- PAP2024-006-CPC MARSEILLE JOLIETTE	17
- PAP2024-007-CPC MARSEILLE JOLIETTE	18
- PAP2024-008-CPC MARSEILLE LE CANET	19
- PAP2024-009-CPC MARSEILLE LE CANET	20
- PAP2024-010-CPLV GARDANNE	21
- PAP2024-011-CPD MATHS MARSEILLE	22
- PAP2024-012-CPD MATHS PROVENCE EST	23
- PAP2024-013-CPD DSDEN	24
- PAP2024-014-CPD DSDEN	25
- PAP2024-015-CELLULE POLED	26
- PAP2024-016-MISSION RH	28
- PAP2024-017-REF DIR	29
- PAP2024-018-ERUN MARIIGNANE – VITROLLES	30
- PAP2024-019-ERUN AIX VALLEE DE L'ARC - AIX TOULOUSE	32
- PAP2024-020-FORM REP+	34
- PAP2024-021-CITE EDUCATIVE	35

- PAP2024-022-COORDO REP AUBAGNE LA ROSE	36
- PAP2024-023-CPC MARSEILLE ST CHARLES	37
- PAP2024-024-CPC MARSEILLE MAZARGUES	38
- PAP2024-025-CP EM	39
- PAP2024-026-ERUN LE MERLAN - ASHPEP MG-0130636W E.E.PU SAINT	41

Postes à Exigences Particulières (PEP):

- PEP2024-010-UPE2A 1ER	43
- PEP2024-011-FREINET	44
- PEP2024-012-DIR BILINGUE	45
- PEP2024-013-DIR REP+	46
- PEP2024-014-DIR OCCITAN	47
- PEP2024-015-DIR APPL	49



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division  
Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :  
Jean-Claude MASINI  
Tél : 04 91 99 67 52  
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 2 février 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation  
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des  
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants  
du premier degré.  
Rentrée scolaire 2024.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

Les enseignants peuvent candidater à autant de postes qu'ils le souhaitent : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

Les modalités de candidature sur les postes des écoles innovantes du plan « Marseille en Grand » et sur des postes à compétences particulières des établissements concernés par les dispositifs de l'ASH font l'objet de notes de services spécifiques.

Ouverture de l'application COLIBRIS du lundi 05 février 2024 au mercredi 14 février 2024  
pour les postes à profil et postes à exigences particulières

## I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail Esterel : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>

- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface "Identifiez-vous", si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant cdupont). Le mot de passe est votre NUMEN.

- Dans le domaine Ressources humaines, sélectionnez COLIBRIS – Portail des démarches

- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".

- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

## **II. Catégories de postes**

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières regroupe 2 procédures, pour lesquelles des commissions formulent un avis après la sélection et l'audition de candidats retenus sur dossier.

### **II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP)**

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2024.

Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif. En cas d'obtention de plusieurs postes avec un rang de classement identique, l'enseignant devra faire un choix.

### **II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP)**

Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Ils candidatent eu égard à un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service du mouvement intra-départemental). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

Les avis favorables sont conservés pendant 3 ans. Il est inutile pour les enseignants concernés de candidater à nouveau sur Colibris, cependant la saisie des vœux sur MVT1D reste obligatoire.

## **III. Listes des postes proposés**

Les fiches de poste publiées au bulletin départemental sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats éventuellement retenus sur dossier, en cas de condition suspensive précisée dans la fiche de poste.

## **IV. Calendrier et communication**

Les commissions de recrutement se tiendront du 11 mars au 22 mars 2024. Les candidats recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les postulants à un PEP recevront l'avis délivré par la commission entre le 27 et le 29 mars 2024.

Les postulants à un PAP recevront le résultat de leur candidature entre le 27 et le 29 mars 2024.

Les enseignants retenus pour participer au mouvement MVT1D sur postes PEP se reporteront au calendrier complet des opérations du mouvement qui sera précisé sur la note de service mouvement intra-départemental publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ESTEREL (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant le domaine « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

**Le directeur académique**



**Jean-Yves BESSOL**

**Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP)  
des enseignants du premier degré**

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2024

I- Postes à Profil (PAP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP2024-001-CPC ISTRES	CPC ISTRES
PAP2024-002-CPC MARIGNANE	CPC MARIGNANE
PAP2024-003-CPC MARSEILLE AYGALADES	CPC MARSEILLE AYGALADES
PAP2024-004-CPC MARSEILLE CAPELETTE	CPC MARSEILLE CAPELETTE
PAP2024-005-CPC MARSEILLE CAPELETTE	CPC MARSEILLE CAPELETTE
PAP2024-006-CPC MARSEILLE JOLIETTE	CPC MARSEILLE JOLIETTE
PAP2024-007-CPC MARSEILLE JOLIETTE	CPC MARSEILLE JOLIETTE
PAP2024-008-CPC MARSEILLE LE CANET	CPC MARSEILLE LE CANET
PAP2024-009-CPC MARSEILLE LE CANET	CPC MARSEILLE LE CANET
PAP2024-010-CPLV GARDANNE	CPLV GARDANNE
PAP2024-011-CPD MATHS MARSEILLE	CPD MATHS MARSEILLE
PAP2024-012-CPD MATHS PROVENCE EST	CPD MATHS PROVENCE EST
PAP2024-013-CPD DSDEN	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EXERÇANT UNE MISSION DEPARTEMENTALE « MARSEILLE EN GRAND » - REFERENT PARENTALITE
PAP2024-014-CPD DSDEN	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EXERÇANT UNE MISSION DEPARTEMENTALE REFERENT INNOVATION ET EXPERIMENTATION
PAP2024-015-CELLULE POLED	CONSEILLER PEDAGOGIQUE EXERÇANT UNE MISSION DEPARTEMENTALE - CELLULE DES POLITIQUES EDUCATIVES DE LA DSDEN 13
PAP2024-016-MISSION RH	CHARGE DE MISSION RH AUPRES DE L'IEN-RH
PAP2024-017-REF DIR	REFERENT(E) DIRECTION D'ECOLE
PAP2024-018-ERUN MARIGNANE – VITROLLES	ERUN MARIGNANE – VITROLLES
PAP2024-019-ERUN AIX VALLEE DE L'ARC - AIX TOULOUSE	ERUN AIX VALLEE DE L'ARC - AIX TOULOUSE

PAP2024-020-FORM REP+	FORMATEUR ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE (FAEP)
PAP2024-021-CITE EDUCATIVE	CITE EDUCATIVE LES DOCKS / CENTRE VILLE
PAP2024-022-COORDO REP AUBAGNE LA ROSE	COORDO REP AUBAGNE / MARSEILLE LA ROSE
PAP2024-023-CPC MARSEILLE ST CHARLES	CPC MARSEILLE SAINT CHARLES
PAP2024-024-CPC MARSEILLE MAZARGUES	CPC MARSEILLE MAZARGUES
PAP2024-025-CP EM	CP EDUCATION MUSICALE
PAP2024-026-ERUN LE MERLAN - ASH	ERUN LE MERLAN - ASH

II- Postes à Exigences Particulières (PEP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PEP2024-010-UPE2A 1ER	ENSEIGNANT UPE2A 1 <sup>er</sup> DEGRE
PEP2024-011-FREINET	TECHNIQUE FREINET
PEP2024-012-DIR BILINGUE	DIRECTEUR ECOLE BILINGUE
PEP2024-013-DIR REP+	DIRECTEUR ECOLE REP+ (12 classes et +)
PEP2024-014-DIR OCCITAN	DIRECTEUR ECOLE OCCITAN
PEP2024-015-DIR APPL	DIRECTEUR ECOLE APPLICATION

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-001-CPC ISTRES</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription d'Istres</b>
	PLACE DU POSTE	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription.</li> <li>• Aider à la mise en place et suivi des projets EPS.</li> <li>• Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF)</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques.</li> <li>• Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques et en EPS (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.



<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
<b>CONTACT</b>	Jean-François GALLAIS IEN Istres - <a href="mailto:ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr">ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-002-CPC MARIGNANE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire</b>
	<b>POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale à Marignane
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015).</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être référent français de circonscription et avoir des compétences didactiques dans ce domaine.</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, constellations, interventions ponctuelles, formation m@gistere ...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements (écoles et collèges).</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</li> <li>- Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, commission de liaison, conseil cycle 3).</li> <li>- Participer à différentes actions partenariales.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite (classes dédoublées, co-enseignements), NEFE : projets innovants...</li> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise</li> <li>- Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale).</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN de circonscription Martine ANTOINE – <a href="mailto:ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr">ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-003-CPC MARSEILLE AYGALADES</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription</b>
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille Aygaldes
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La circonscription s'étend sur une partie du 15 <sup>ème</sup> arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des enseignants en début de carrière (T1,T2,T3)</li> <li>• Aide et conseils aux enseignants titulaires</li> <li>• Mise en œuvre de la formation continue :</li> <li>• <i>Organisation et suivi des animations pédagogiques hors constellations</i></li> <li>• <i>Suivi des « constellations » en lien avec le plan français</i></li> <li>• <i>Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes</i></li> <li>• Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques.</li> <li>• Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité</li> <li>• Participation aux instances des réseaux REP et académiques</li> <li>• Suivi des projets spécifiques et des dispositifs</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe</li> <li>• Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Mme Angelats-Bléry IEN Marseille Aygaldes : <a href="mailto:ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr">ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-004-CPC MARSEILLE CAPELETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille Capelette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Capelette (Site Louise Michel)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015).</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et suivi des dossiers confiés par l'IEN.</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (Constellations, animations pédagogiques, formation m@gistere ...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en oeuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Maitriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maitrise</li> <li>- Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale).</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN Marseille Capelette - <a href="mailto:ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr">ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-005-CPC MARSEILLE CAPELETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille Capelette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Capelette (Site Louise Michel)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015).</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et suivi des dossiers confiés par l'IEN.</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (Constellations, animations pédagogiques, formation m@gistere ...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en oeuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet.</li> <li>- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise</li> <li>- Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale).</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN Marseille Capelette - <a href="mailto:ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr">ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-006-CPC JOLIETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Joliette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 01/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	<b>MISSIONS</b>	<p>Être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue)</li> <li>Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels</li> <li>Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports terrestres)</li> <li>Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN)</li> <li>Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques.</li> <li>Avoir le sens du contact.</li> <li>Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> <li>Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires</li> <li>Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	NACER Fatima - IEN Marseille Joliette - <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-007-CPC JOLIETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Joliette</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être référent du dossier des dédoublements des classes de GS, CP et CE1 « 100% réussite » et du dossier « Plan maternelle ».</li> <li>- Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue)</li> <li>- Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels</li> <li>- Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en E.P.S. (sports aquatiques)</li> <li>- Suivre, administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN)</li> <li>- Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil/école/collège, conseil cycle3).</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves de GS/CP/CE1 (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements), scolarisation des moins de trois ans</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques.</li> <li>- Avoir le sens du contact.</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> <li>- Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	NACER Fatima - IEN Marseille Joliette - <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-008-CPC MARSEILLE LE CANET</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet</b>
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+.</li> <li>- accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles.</li> <li>- accompagner les équipes dans le cadre des projets MeG, NEFLE, en lien avec les CPD et les partenaires.</li> <li>- apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>- participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise.</li> <li>- accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants.</li> <li>- participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...).</li> <li>- suivi des constellations dans le cadre du plan français/mathématiques.</li> <li>- organisation, gestion des projets EPS dans les différentes APSA et accompagnement des projets EPS dans les écoles de la circonscription.</li> <li>- lien avec les partenaires et les intervenants extérieurs, vérification des agréments de ces derniers.</li> <li>- animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> <li>- représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux.</li> <li>- Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation</li> <li>- Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>- Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Mme LAROCHE Anne - IEN Marseille le Canet - <a href="mailto:ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr">ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr</a> 04 84 35 81 30

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-009-CPC MARSEILLE LE CANET</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet</b>
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+.</li> <li>- accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles.</li> <li>- accompagner les équipes dans le cadre des projets MeG, NEFLE, en lien avec les CPD et les partenaires.</li> <li>- apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>- participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise.</li> <li>- accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants.</li> <li>- participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...).</li> <li>- suivi des constellations dans le cadre du plan français/mathématiques.</li> <li>- organisation, gestion des projets EPS dans les différentes APSA et accompagnement des projets EPS dans les écoles de la circonscription.</li> <li>- lien avec les partenaires et les intervenants extérieurs, vérification des agréments de ces derniers.</li> <li>- animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> <li>- représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux.</li> <li>- Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation</li> <li>- Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>- Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Mme LAROCHE Anne - IEN Marseille le Canet - <a href="mailto:ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr">ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr</a> 04 84 35 81 30



## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-010-CPLV GARDANNE</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique langues vivantes</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché à la circonscription de Gardanne.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La zone de formation concernée est la zone Provence Est : réseaux Collines, Garlaban, Huveaune, Sainte- Victoire. Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission langues vivantes.
	MISSIONS	Accompagnement pédagogique des enseignants dans la mise en œuvre des programmes en langues vivantes. Formation des enseignants en langues vivantes et suivi des PE engagés dans les programmes départementaux écoles bilingues.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"><li>– Suivi des enseignants dans la mise en œuvre des programmes en langues vivantes dès l'école maternelle. Accompagnement des enseignants engagés dans des dispositifs spécifiques (écoles bilingues, sections internationales, écoles bi-langues).</li><li>– Mise en œuvre des actions de formation continue, y compris dans le cadre des parcours M@gistère.</li><li>– Formation et accompagnement des référents langues vivantes du secteur.</li><li>– Participation aux travaux du groupe départemental LVE.</li><li>– Production de ressources à destination des enseignants de cycles 1, 2, 3.</li></ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"><li>– Compétences didactiques et linguistiques dans l'enseignement d'une langue vivante (niveau minimum B2 du CECRL).</li><li>– Compétences numériques (référence : C2i2e).</li><li>– Compétences dans conception de parcours M@gistere.</li><li>– Sens de la communication et du travail en équipe.</li><li>– Grande disponibilité.</li></ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF option LVE ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen du CAFIPEMF option LVE.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Pilote de la mission langues vivantes Fabienne Dupin : <a href="mailto:fabienne.dupin@ac-aix-marseille.fr">fabienne.dupin@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:ce.0133338h@ac-aix-marseille.fr">ce.0133338h@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP2024-011-CPD MATHS MARSEILLE
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-011-CPD MATHS MARSEILLE
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission mathématique</b>
	PLACE DU POSTE	Zone Marseille : réseaux Madrague, Vieux Port, Calanques, Etoile Circonscription de rattachement : circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue dans les circonscriptions de la zone.</li> <li>- accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles.</li> <li>- apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>- participer à des conseils de cycle/ maître, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise.</li> <li>- accompagner et effectuer le suivi des constellations dans le cadre du plan mathématique sur la zone, à la mise en œuvre et au suivi de Labomaths de la zone.</li> <li>- participation aux réunions et aux travaux du groupe départemental mathématique.</li> <li>- collaborer au sein du groupe mission mathématique dans la conception de formation, de ressources mathématiques, pour l'académie.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation</li> <li>- Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>- Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Guichard Céline - IEN Saint Martin de Crau <a href="mailto:ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr">ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr</a> - 04 90 47 39 63

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-012-CPD MATHS PROVENCE EST</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission mathématique</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Zone Est : réseaux Colline, Garlaban, Huveaune, Saint Victoire Circonscription de rattachement : circonscription d'Aix sainte Victoire.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue dans les circonscriptions de la zone.</li> <li>- accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles.</li> <li>- apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>- participer à des conseils de cycle/ maître, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise.</li> <li>- accompagner et effectuer le suivi des constellations dans le cadre du plan mathématique sur la zone, à la mise en œuvre et au suivi de labomaths de la zone.</li> <li>- participation aux réunions et aux travaux du groupe départemental mathématique.</li> <li>- collaborer au sein du groupe mission mathématique dans la conception de formation, de ressources mathématiques, pour l'académie.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation</li> <li>- Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>- Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Guichard Céline IEN Saint Martin de Crau <a href="mailto:ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr">ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr</a> - 04 90 47 39 63

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-013-CPD DSDEN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Référént parentalité Direction départementale des Bouches du Rhône</b>
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en oeuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes)</li> <li>« Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4</li> </ul> Il sera également référent du dossier « Parentalité » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives.
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> <li>de concevoir, d'organiser et de mettre en oeuvre la formation des personnels concernés</li> <li>d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé.</li> <li>De collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.</li> </ul>
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental « Marseille en grand » devra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ;</li> <li>- faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ;</li> <li>- être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ;</li> <li>- rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ;</li> <li>- communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ;</li> <li>- contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ;</li> <li>- être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ;</li> <li>- être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ;</li> <li>- évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat ;</li> <li>- expertiser un contexte, une situation, un projet.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSDEN : <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a> ; 04 91 99 66 28



## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-014-CPD DSDEN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent innovation et expérimentation Direction départementale des Bouches du Rhône</b>
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes</li> <li>« Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4</li> </ul> <p>Il sera également réfèrent du dossier « Innovation et expérimentation » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives. Il aura vocation à contribuer à l'interface avec les services de la CARDIE et les services ministériels en charge du dossier de l'innovation.</p>
	FONCTIONS	<p>En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre la formation des personnels concernés</li> <li>d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé.</li> <li>de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p>Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ;</li> <li>- faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ;</li> <li>- être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ;</li> <li>- rendre compte de son activité</li> <li>- communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ;</li> <li>- contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ;</li> <li>- être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ;</li> <li>- être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ;</li> <li>- évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat.</li> <li>- expertiser un contexte, une situation, un projet.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSDEN : <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a> ; 04 91 99 66 28

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-015-CELLULE POLED</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Cellule des politiques éducatives de la DSDEN 13</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<p>Le conseiller Politiques éducatives exerce ses missions auprès de l'équipe de direction de la DSDEN des Bouches du Rhône, sous l'autorité de la DAASEN en charge de l'éducation prioritaire.</p> <p>La cellule des politiques éducatives comprend deux pôles opérationnels complémentaires dans un cadre interministériel et partenarial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un pôle « éducation prioritaire »</b> englobant les écoles et les collèges REP et REP+.</li> <li>- <b>Un pôle « réussite éducative »</b> regroupant les différents dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves.</li> </ul>
	FONCTIONS	<p><b>Le pôle « éducation prioritaire »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un suivi du fonctionnement des différentes mesures, actions et dispositifs associés à l'éducation prioritaire ;</li> <li>- Animer le réseau départemental des coordonnateurs REP et REP+ (information, formation, organisation des recrutements...);</li> <li>- Assurer une veille statistique et documentaire.</li> </ul> <p><b>Le pôle « réussite éducative »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs</li> <li>- Suivre le fonctionnement des différents dispositifs de réussite scolaire liés à l'accompagnement à la scolarité, la persévérance et l'ambition scolaire (<i>cordées de la réussite...</i>);</li> <li>- de réussite éducative (<i>cités éducatives, programmes de réussite éducative, école ouverte, volets éducation des contrats de ville, CLSPD...</i>)</li> <li>- de soutien à la parentalité (<i>Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants...</i>)</li> <li>- Veiller à la bonne articulation de l'ensemble de ces dispositifs avec la politique du directeur académique, l'action des écoles et des collèges.</li> </ul> <p>Le conseiller sera amené à <b>représenter la direction départementale au sein des groupes académiques de pilotage ou de suivi des différents dispositifs interministériels</b> visant à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative.</p> <p>Il sera également amené à intervenir en tant que « <b>référént éducation nationale</b> » au sein des différents groupes techniques territorialisés dans le département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques interministérielles.</p> <p>A ces missions, pourront s'ajouter différentes sollicitations selon les directives et urgences institutionnelles en lien avec les politiques éducatives.</p>
	COMPETENCES	<p>Les candidats devront justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une solide culture professionnelle dans le domaine de l'éducation prioritaire</li> <li>- d'une connaissance des politiques publiques, notamment des dispositifs de réussite éducative et des instruments de la politique de la ville.</li> <li>- d'une appétence pour le travail en équipe.</li> <li>- de capacités d'analyse, de synthèse et de présentations écrites et orales.</li> <li>- d'une bonne maîtrise des outils numériques et informatiques.</li> <li>- d'une expérience dans le travail partenarial.</li> <li>- d'expériences de formations pour adultes.</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Madame Blua, DAASEN en charge de l'Education prioritaire <a href="mailto:veronique.blua@ac-aix-marseille.fr">veronique.blua@ac-aix-marseille.fr</a> , M. Deste Frédéric : <a href="mailto:frederic.deste@ac-aix-marseille.fr">frederic.deste@ac-aix-marseille.fr</a> Mme Escudier Nathalie : <a href="mailto:nathalie.escudier@ac-aix-marseille.fr">nathalie.escudier@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-016-MISSION RH</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Chargé de mission RH auprès de l'IEN-RH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	DSDEN des BDR
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'enseignant référent RH est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN-RH. 11 000 enseignants exercent dans le département des BDR
	<b>MISSIONS ET FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assister l'inspecteur de l'éducation nationale RH dans ses missions, notamment lors des entretiens RH et des situations de médiation.</li> <li>- suivre les situations RH en lien avec l'IEN-RH, les IEN de circonscription et la DRRH de l'académie</li> <li>- conduire des entretiens individuels en vue d'accompagner les enseignants dans leur souhait d'évolution professionnelle</li> <li>- gestion des demandes de rupture conventionnelle (premier entretien, préparation convention et signature finale) en lien avec l'IEN-RH et la SG.</li> <li>- étude des demandes concernant les CPF et CFP.</li> <li>- lien avec les différents services administratifs (DPE, A-DASEN, directeur référent) et experts (médecin de prévention, assistante sociale, psychologue clinicienne, RH de proximité, service juridique)</li> <li>- prendre part aux tâches administratives inhérentes à la mission (préparation de compte-rendu d'entretien...)</li> <li>- analyser les besoins des équipes enseignantes en lien avec les problématiques de ressources humaines (rendre compte et être force de proposition)</li> <li>- inventorier les ressources afin d'aider les équipes d'école et/ou de circonscription</li> <li>- conduire des animations pédagogiques en lien avec la mission de ressources humaines.</li> <li>- accompagner les équipes des écoles dans la gestion des conflits en lien avec des équipes de circonscriptions ou en relais de celles-ci.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes capacités à communiquer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles, d'écoute et d'adaptabilité.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe.</li> <li>- Être capable d'analyser des situations complexes.</li> <li>- Maitriser les logiciels bureautiques de base.</li> <li>- Avoir des connaissances sur les textes réglementaires en lien avec la RH</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	CAFIPEMF souhaité
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	<b>CONTACT</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône. IEN-RH (ce.ienrh13@ac-aix-marseille.fr) 04 91 99 68 09 / 06 16 79 69 72

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE DU POSTE	<b>PAP2024-017-REF DIR</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Référent(e) direction d'école</b>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le (la) référent(e) assure l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs du département.</li> <li>- Favoriser la mutualisation des pratiques professionnelles entre directeurs</li> <li>- Contribuer à la conception et à l'animation d'actions de formation des directeurs d'école</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'adjoint au directeur académique en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles.</li> <li>- Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon...             <ul style="list-style-type: none"> <li>. en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats ;</li> <li>. en suivant l'absentéisme, le décrochage scolaire et la situation de l'instruction dans les familles des élèves ;</li> <li>. en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles ;</li> <li>. en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant ;</li> <li>. en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire</li> </ul> </li> <li>- Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique, notamment contribuer à la formation des directeurs en lien avec l'IEN en charge de cette mission.</li> </ul>
	COMPETENCES	Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur en exercice, justifiant d'au moins quatre années d'exercice et disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
	REMUNERATION	Pendant l'exercice de sa mission, le (la) référent(e) perçoit l'intégralité du régime indemnitaire, la bonification indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire qui lui sont versés au titre de ses fonctions de direction.
	NOMINATION	Le (la) référent(e) est nommé(e) pour une durée de trois années, renouvelable une fois.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
CONTACT	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône. <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>	

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-018-ERUN MARIGNANE – VITROLLES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) MARIGNANE /VITROLLES</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la circonscription de Marignane l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Vitrolles, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	<b>MISSIONS</b>	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions. Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
	<b>NOMINATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur. Affecté à une circonscription du 1 <sup>er</sup> degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : <a href="mailto:olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr">olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr</a> L'IEN de la circonscription d'affectation Marignane : <a href="mailto:ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr">ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>PAP2024-019-ERUN AIX VALLEE DE L'ARC - AIX TOULOUBRE</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la circonscription d'Aix Touloubre, l'ERUN exerce ses fonctions sur 2 circonscriptions (Aix Touloubre et Aix Vallée de l'arc), sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	<b>MISSIONS</b>	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</li> <li>- Accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</li> <li>- Travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</li> <li>- Contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</li> </ul> <p>Par ses compétences et ses missions, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</li> <li>- Conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves.</li> <li>- Impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</li> <li>- Élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques.</li> <li>- Tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</li> <li>- Administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</li> <li>- Est administrateur des tests de passation des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions, il en assure le suivi.</li> <li>- Participe aux formations de circonscription autres que numérique : il peut participer au suivi d'une constellation dans le cadre des plans mathématique et français avec un volet numérique, par exemple.</li> <li>- Peut accompagner les enseignants dans le cadre du PPCR dans la mesure où il est titulaire d'un CAFIPEMF.</li> <li>- Peut participer aux contrôles des instructions dans la famille en qualité d'enseignant/formateur.</li> <li>- Peut être amené à représenter l'IEN dans une instance.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAFIPEMF est vivement recommandé, à défaut, l'engagement à l'inscription et à la passation de la certification sont requis.</li> <li>- Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</li> <li>- Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</li> <li>- Posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</li> <li>- Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</li> </ul>



		<p>- La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>- L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.
	<b>NOMINATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur. Affecté à une circonscription du 1 <sup>er</sup> degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : <a href="mailto:olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr">olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr</a>  L'IEN de la circonscription d'affectation Aix Touloubre : <a href="mailto:ce.0131311e@ac-aix-marseille.fr">ce.0131311e@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-020-FORM REP+</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur et de l'A-Dasen des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : <b>réseaux Jean-Claude Izzo, Vieux-Port, Edgard Quinet, Versailles</b> et avec les équipes des circonscriptions qu'ils recouvrent <b>IEN Marseille Saint-Charles et IEN Marseille Joliette.</b></p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014          Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016</p>
	<b>MISSIONS et FONCTIONS</b>	<p><b>Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés)</li> <li>• Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements.</li> <li>• Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP.</li> <li>• Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré :</li> <li>• Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE.</li> <li>• Participation à des événements départementaux, académiques et inter académiques en lien avec l'éducation prioritaire.</li> </ul> <p><b>Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1<sup>er</sup> degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP.</li> <li>• Personnels stagiaires</li> <li>• Personnels néo-titulaires</li> </ul> <p>en lien avec l'équipe des circonscriptions qu'ils animent et sous la responsabilité des IEN.</p> <p><b>Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.</b></p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux          Compétences relationnelles.          Compétences organisationnelles.          Maîtrise des techniques informatiques et de communication.          Disponibilité attendue.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Expérience en éducation prioritaire souhaitée.          CAFIPEMF généraliste ou avec option recommandé</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles          Cadre réglementaire du service enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><a href="mailto:odile.aubert@ac-aix-marseille.fr">odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</a>  <a href="mailto:stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr">stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-021-CITE EDUCATIVE</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>COORDONNATEUR CITÉ ÉDUCATIVE (Poste à 2x50%)</b> Cité éducative Marseille-Centre-Ville (Réseaux Vieux Port et Quinet) - 50% Cité éducative Marseille-Les Docks (Réseaux Joséphine Baker et Izzo) - 50%
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité des chefs d'établissement, chefs de file des cités éducatives.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>La fonction de coordonnateur cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville.</p> <p>Le coordonnateur cité éducative sera en relation avec l'animateur territorial de la cité éducative.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative.</li> <li>- Accompagner le pilotage des actions avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle.</li> <li>- Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire de la ressource diagnostic</li> <li>- Co-construire des actions de la petite enfance à 25 ans dans tous les temps de l'enfant et du jeune.</li> <li>- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre.</li> <li>- Mettre à jour les bases de données et les outils de suivi.</li> <li>- Rendre compte, communiquer sur l'évolution du projet de la cité éducative.</li> <li>- Etablir une veille sur les dispositifs, les acteurs clefs et les projets phares du territoire.</li> </ul> <p>Le coordonnateur cité éducative pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence du chef de file sur le territoire.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Savoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat.</li> <li>- Connaître le fonctionnement associatif.</li> <li>- Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Savoir-faire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles.</li> <li>- Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire.</li> <li>- Maîtriser les logiciels bureautiques de base.</li> </ul> </li> </ul>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	CONTACT	<p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p> <p>M. Mairal, Proviseur des cités éducatives Académie Aix-Marseille  <a href="mailto:fabien.mairal@ac-aix-marseille.fr">fabien.mairal@ac-aix-marseille.fr</a>  <a href="mailto:ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr">ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	<b>PAP2024-022-COORDO REP AUBAGNE LA ROSE</b>
		INTITULE DU POSTE	<b>Coordonnateur REP (poste à 2x50%)</b>  <b>Postes vacants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau du collège REP Lou Garlaban (IEN Aubagne) 50%</li> <li>- Réseau du collège REP Giono (IEN Marseille La Rose) 50%</li> </ul>
		PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.	
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> </ul>	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.	
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.	
	CONTACT	Cellule des politiques éducatives : <a href="mailto:ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr">ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr</a>	

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-023-CPC MARSEILLE ST CHARLES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille Saint Charles</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	<b>MISSIONS</b>	Pour les enseignants : Assurer un rôle d'aide, de conseil et de formation. Pour l'IEN : Être le <b>Référent Mathématiques de Circonscription - Sciences</b> ; gestion de dossiers divers (suivi des évaluations nationales, CAFIPEMF, suivi des néo, plans de formation de circonscription, pHARe, IDF, Ecole inclusive...) <b>Référent du réseau écoles-collège Gaston Defferre</b>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion</li> <li>- Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats</li> <li>- Suivi des FSTG, T1, T2, T3 et des enseignants en difficulté</li> <li>- Participer activement à la formation de tous les enseignants notamment par les animations pédagogiques de circonscription, les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aimer travailler en équipe (capacités relationnelles et adaptation)</li> <li>- Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques</li> <li>- Aimer le contact, oser se confronter au public, lui-même exposé professionnellement</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel.</li> <li>- Avoir de solides compétences dans le numérique : création et gestion d'outils divers (padlets, formation en distanciel comme hybride, notes de synthèses statistiques...) nécessitant la maîtrise de logiciels courants</li> <li>- Savoir développer des méthodologies de projet et une ingénierie de formation</li> <li>- Avoir de solides connaissances didactiques et pédagogiques</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes expérience)</b>	- Etre titulaire du CAFIPEMF ou éventuellement être en cours de passation ou s'engager à se présenter à la certification
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN de la circonscription

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-024-CPC MARSEILLE MAZARGUES</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille Mazargues</b>
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Mazargues Rue Paul Lucchési 13010 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants ;</li> <li>- Concevoir, animer et suivre des actions de formation de circonscription et à vocation départementale pour la mission maternelle ;</li> <li>- Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques et notamment du Plan Marseille en Grand ;</li> <li>- Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet ;</li> <li>- Accompagner le déploiement des projets de la mission maternelle (formation inter catégorielles, petite enfance...);</li> <li>- Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Dynamiser les pratiques de projet et soutenir les Directeurs dans leurs missions ;</li> <li>- Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés ;</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription ;</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription (mission maternelle), mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p><b>Savoirs</b> : Réglementation Directeur d'école – pédagogie – didactique – ASH - Maternelle</p> <p><b>Savoir-faire</b> : analyse – évaluation – maîtrise de l'outil informatique et des Technologies - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</p> <p><b>Savoir-être</b> : communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe –loyauté - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir un excellent positionnement institutionnel.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	CONTACT	M. MEBAREK IEN Marseille Mazargues <a href="mailto:ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr">ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-025-CP EM</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Éducation musicale</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Le poste est sectorisé sur les <b>réseaux Colline, Garlaban, Huveaune, Sainte Victoire</b>.</p> <p>Il est rattaché à la circonscription de Marseille Gardanne.</p> <p>Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture.</p>
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique en Éducation musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et conduire des animations pédagogiques en Éducation musicale dans le cadre de la formation continue.</li> <li>- Organiser et conduire des formations de formateurs.</li> <li>- Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>- Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels</li> <li>- Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription,</li> <li>- Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription.</li> <li>- Inventorier les ressources.</li> <li>- Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux.</li> <li>- Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions.</li> <li>- Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires.</li> <li>- Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions.</li> <li>- Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques.</li> <li>- Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des connaissances solides en didactique de l'Éducation musicale.</li> <li>- Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs).</li> <li>- Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics.</li> <li>- Etre capable d'animer des groupes de travail.</li> <li>- Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques.</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions.</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel.</li> </ul>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du CAFIPEMF</li> <li>- Spécialité Éducation musicale souhaitable</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale Arts et Culture : <a href="mailto:ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr">ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr</a> ; 04 84 35 81 40.



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-026-ERUN LE MERLAN - ASH</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) MARSEILLE LE MERLAN - ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la circonscription de Marseille Le Merlan l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription ASH Marseille , sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	<b>MISSIONS</b>	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions. Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
	<b>NOMINATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur. Affecté à une circonscription du 1 <sup>er</sup> degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : <a href="mailto:olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr">olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr</a> L'IEN de la circonscription d'affectation Marseille Le Merlan : <a href="mailto:ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr">ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2024-010-UPE2A 1ER</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant UPE2A 1<sup>er</sup> degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV.</li> <li>- Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A.</li> <li>- Assurer un enseignement du français langue étrangère et du français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France.</li> <li>- Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école.</li> <li>- Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves.</li> <li>- Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives.</li> <li>- Animer les rencontres avec les familles.</li> <li>- Préparer les élèves à la passation du DELF prim.</li> <li>- Participer en tant qu'examineur-correcteur au DELF.</li> <li>- Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV.</li> <li>- Participer aux formations spécifiques mises en place.</li> </ul> <p>Il est rappelé qu'une UPE2A en école <b>a vocation à être itinérante</b>. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles mais aussi, à partager son temps de service entre le premier degré et le collège de secteur.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles,</li> <li>- Connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde,</li> <li>- Bonne connaissance des problématiques de l'évaluation,</li> <li>- Volonté d'implication personnelle.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Peut postuler tout enseignant du premier degré, titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	NBI : 30 points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme GODEAU soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel : <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a>

<b>FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2024-011-FREINET</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en Ecole FREINET</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Consulter l'annexe 12 des postes signalés (Bulletin Départemental n°217 du 31 mars 2023)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école labellisée FREINET, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
	<b>MISSIONS</b>	Enseigner dans tout niveau de classe de l'école dans le respect du projet d'école.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants.</li> <li>-Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités</li> <li>-Respecter les grands principes de la pédagogie FREINET et de l'Education Nouvelle : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, et rapport à la connaissance fondée sur un enseignement coopératif.</li> <li>-Mettre en œuvre les techniques d'enseignement de cette pédagogie: expression libre, correspondance entre classes, journal scolaire, plan de travail individuel, fichiers et livrets autocorrectifs, conférences d'élèves ou exposés, décisions coopératives...</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aimer travailler en équipe.</li> <li>- Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques.</li> <li>- Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaité</li> <li>- Participer activement aux processus de développement professionnel quant à la pédagogie Freinet</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	Voir IEN CCPD concerné.

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2024-012-DIR BILINGUE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Directeur en école bilingue</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste de direction en école maternelle et/ou élémentaire bilingue
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'objectif est de mettre en œuvre l'enseignement bilingue dans les écoles labellisées. Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le directeur d'une école bilingue exerce ses responsabilités en conformité avec le <b>décret n°89-122 du 24 février 1989</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Il anime des réunions, des groupes de travail avec l'équipe pédagogique de l'école, le cas échéant en lien avec le collège, et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre de l'enseignement des disciplines intégré en langue.</li> <li>-Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et de l'enseignement des disciplines en langue.</li> <li>-Il apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</li> <li>-Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves en langue et dans les disciplines non linguistiques (DNL).</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la <b>circulaire n°2014-163 du 1<sup>er</sup> décembre 2014</b> relative au référentiel métier des directeurs d'école.</li> <li>-Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec le programme</li> <li>-Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de l'enseignement bilingue</li> <li>-Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales.</li> <li>-Coordonner et piloter le projet d'école, notamment dans son volet linguistique.</li> <li>-Mutualiser et valoriser les compétences linguistiques et didactiques (DNL) des enseignants.</li> <li>-Impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance d'impliquer les familles.</li> <li>-Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau des écoles bilingues.</li> <li>-Apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les enseignements en langue et les différents dispositifs d'aide.</li> <li>-Participer aux travaux des instances école-collège pour les enseignements en langue et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>-Disposer d'un niveau minimum B2 dans le cadre européen commun de référence.</li> <li>-Disposer de bonnes connaissances sur l'enseignement de la langue, les enseignements en langue (CLIL/EMILE), les textes officiels, les prescriptions, les recommandations...</li> <li>- Maîtriser les ressources numériques pour l'enseignement de la langue et en langue.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs d'école. Il devra être inscrit sur la liste d'aptitude écoles bilingues</p> <p>L'obtention de la certification complémentaire DNL ou, à défaut, l'engagement à se présenter à cette épreuve de certification est vivement souhaitée.</p>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	<b>CONTACT</b>	<p>Inspectrice en charge de la mission Langues Vivantes : Fabienne Dupin          Inspectrice en charge la mission Enseignements Internationaux : Pascale Olive  <a href="mailto:MissionsLV-EI13@ac-aix-marseille.fr">MissionsLV-EI13@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2024-013-DIR REP+</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Direction déchargée à 100% en REP+ et Direction 12 classes en REP+</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.</li> <li>- Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire.</li> <li>- Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.</li> <li>- Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;</li> <li>- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;</li> <li>- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;</li> <li>- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;</li> <li>- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>

<b>FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PEP2024-014-DIR OCCITAN</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Poste de directeur Ecole primaire Centre d'enseignement continu de la langue régionale ou bilingue occitan</b>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une organisation départementale qui définit l'enseignement de la langue régionale dans les établissements du premier degré du département des Bouches-du-Rhône (circulaire du 16 avril 2012)</li> <li>- BO 47 du 16 décembre 2021 « langue et culture régionales – cadre applicable et promotion de leur enseignement » Circulaire du 14/14/2021 (NOR : MENE 2136384C)</li> <li>- Annexes mouvement lettre d'engagement du directeur écoles bilingues ou CEC Les élèves bénéficient de 3h d'enseignement hebdomadaire de/en langue vivante régionale occitan (le provençal). La moitié des postes de l'école est à profil « occitan ». Ces postes sont réservés à des enseignants ayant l'habilitation en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale. Afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement des échanges de service sont programmés. Annuellement les compétences des élèves sont évaluées au niveau A1 en fin de CM2. La Mission de langue vivante et culture régionales, coordonnée par un IEN et composée de deux conseillers pédagogiques et d'un ERUN assure le développement de l'enseignement et l'accompagnement des écoles labellisées C.E.C et bilingues.</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la <b>circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014</b> relative au référentiel métier des directeurs d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter l'école en mobilisant l'équipe autour des enjeux liés à l'enseignement de la langue régionale notamment coordonner et assurer le suivi du projet d'école dans son volet linguistique et culturel. Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service du projet spécifique de l'école.</li> <li>- Contribuer à l'information des enseignants sur les programmes et les documents d'accompagnement produits par le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'enseignement de la langue régionale.</li> <li>- Instaurer et garantir la continuité des enseignements et des apprentissages, en élaborant et mettant en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des actions de continuité (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).</li> <li>- Impulser dans l'école la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.</li> <li>- Œuvrer à l'amélioration de la continuité de l'enseignement de la langue régionale au collège de secteur et participer aux travaux concernant le parcours des élèves.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,) s'agissant de l'enseignement de la langue vivante régionale.</li> <li>- Organiser des événements spécifiques pour valoriser l'enseignement de la langue régionale.</li> <li>- Contribuer au rayonnement de l'école grâce à une communication mettant en valeur ses actions.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,)</li> <li>- Réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;</li> <li>- Capacité à travailler en équipe ;</li> <li>- Capacité à communiquer et à travailler avec les familles.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste d'aptitude à la direction d'école,</li> <li>- Habilitation définitive en langue vivante régionale occitan délivrée par la commission départementale de validation des compétences en langue régionale.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP2024-015-DIR APPL</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Direction d'école d'application</b>
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école d'application exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur, titulaire d'un CAFIPEMF, bénéficie d'une décharge d'enseignement variable en fonction du nombre de classes d'application (décret n°2022-541 du 13 avril 2022).</li> <li>- Les missions sont celles d'un directeur d'école.</li> <li>- En tant que maître formateur directeur d'école il coordonne l'équipe pédagogique des maîtres formateurs et organise les relations avec l'IEN et l'INSPE.</li> <li>- Il participe à la formation initiale en lien avec l'INSPE. Il peut être amené à participer à des actions de formation continue.</li> </ul> <p>Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013 ainsi que l'outil d'accompagnement décrivant les degrés d'acquisition des compétences à l'exercice dans le métier annexé à la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 constituent le cadre de référence pour construire et orienter son action auprès des enseignants stagiaires ainsi qu'au service d'un développement professionnel progressif et continu.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage de l'école.</li> <li>- Prise en charge des tutorats des professeurs stagiaires (suivi, rédaction de rapports de visites, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité) et des M2 contractuels alternants.</li> <li>- Participation aux accompagnements renforcés et aux dispositifs d'aide des professeurs stagiaires.</li> <li>- Participation au jury de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires.</li> <li>- Participation à des commissions d'entretien.</li> <li>- Participation au jury CAFIPEMF.</li> <li>- Construction avec l'équipe de circonscription de plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves en appui sur les évaluations nationales.</li> <li>- Participation au Pôle de ressource de circonscription.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une connaissance approfondie de la didactique</li> <li>- Maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</li> <li>- Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire</li> <li>- Avoir une grande aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires.</li> <li>- Faire preuve d'initiative et d'autonomie</li> <li>- Posséder des capacités relationnelles et rédactionnelles</li> <li>- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération :</li> <li>- Faire preuve de discrétion et de loyauté</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Directeur en exercice ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles ou enseignant inscrit sur liste d'aptitude des directeurs d'écoles d'application. CAFIPEMF
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSDEN - <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>